

# **Ouverture des commerces « non-essentiels » : Bilan d'une semaine pas comme les autres**

La question de la fermeture des commerces dits « non-essentiels » a agité les débats dans les territoires et au niveau national. Nérac, avec ses commerçants et ses élus a pris part à ce débat.

Le moment est venu de faire le bilan de ce moment particulier dans la vie d'une commune comme Nérac.

Je le ferai à travers un rappel chronologique des faits et de leur déroulé, accompagné des réflexions du moment, les miennes et celles des Néracais, celles de la presse et des acteurs politiques.

## ***Vendredi 30 octobre***

Alors que je siège en commission permanente à l'hôtel du département, je reçois un appel de Corinne Tortelli, présidente du groupement des commerçants de Nérac. Elle me fait part du désarroi des commerçants dits « non-essentiels » qui sont fermés alors que la ville vit normalement, tout étant ouvert par ailleurs. Je lui propose de la rencontrer le soir à 18h00, et lui propose que les commerçants concernés l'accompagnent.

Sur les réseaux sociaux, je vois que la question de l'injustice qui est faite à ces commerçants commence à monter. Un Maire de l'Yonne a pris un arrêté autorisant l'ouverture des commerces de sa commune. Plusieurs commerçants m'envoient par Messenger la photo de l'arrêté. Percevant la limite de l'opération, je trouve cependant l'idée bonne pour des raisons sur lesquelles je reviendrai, et envoie un texto à Madame la Préfète pour l'informer que je vois les commerçants de Nérac à 18h et que j'envisage de prendre un tel arrêté. Dans la minute qui suit, elle m'appelle et nous avons une conversation d'une vingtaine de minutes assez « virile ». Elle joue pleinement son rôle de représentante de l'Etat en rappelant la règle, la loi,

et le fait qu'un élu ne peut se mettre en délicatesse avec la loi. Elle a raison. Lors de notre conversation, une autre idée me vient : je propose de faire un courrier au Premier ministre, que je lui adresse en copie. Sur cette base, elle fait une remontée au gouvernement sur la colère qui gronde sur le territoire. Je repousse la question de l'arrêté municipal illégal à mercredi. En contact avec Joël Hocquelet, Maire de Marmande, nous finalisons un courrier identique que nous envoyons dans la journée au Premier Ministre. A 18h00 a lieu la réunion avec les commerçants dans la salle du conseil municipal à Nérac. Ils sont nombreux. Plusieurs collègues élus sont à mes côtés. Les débats sont dignes ; chacun écoute les arguments des uns et des autres.

J'informe les commerçants sur les démarches de la journée : lettre au Premier ministre dont je leur donne une copie ; note d'alerte de Madame la Préfète. Je pose le fait que dans le cadre d'un arrêté illégal, non seulement l'arrêté sera cassé, mais en plus les commerçants ouverts prennent un risque d'amende.

Le mouvement d'inquiétude et de colère ayant pris de l'ampleur dans la journée au niveau national, nous concluons la réunion en décidant de maintenir le principe d'un arrêté municipal autorisant l'ouverture des commerces mercredi. Nous espérons des annonces gouvernementales durant le week-end ou en début de semaine. Ce délai laisse le temps de réfléchir à la suite. En sortant de la réunion avec les commerçants je publie la copie de la lettre au Premier Ministre sur Facebook. Les commentaires et les partages sont très nombreux.

### ***Samedi 30 octobre***

Je fais un tour rapide au marché pour constater la nouvelle installation consécutive au fait que seuls les marchands alimentaires peuvent vendre leurs produits. Le marché alimentaire a été étiré sur le Cours Romas. Les quelques marchands avec lesquels je discute sont satisfaits de cette installation.

## ***Dimanche 1<sup>er</sup> novembre***

Je prends l'air en faisant du propre dans mon jardin. Je réfléchis aux issues possibles pour la démarche engagée le vendredi.

Je lis une publication de Jean Dionis, le Maire d'Agen qui dénonce le « mauvais cinéma politicien » des Maires qui prennent un arrêté. Sa chronique sur son blog est une litanie d'arguments juridiques bien évidemment justes, mais c'est hors sujet. Quant il s'est agi de soutenir le lac de Caussade, lui aussi illégal, il n'a pas eu ce type de pudeurs juridiques. Pas plus que lors de la réunion avec les commerçants je n'ai envie d'aller à une confrontation dure entre les commerçants et l'Etat, même si on m'accuse parfois de me « bousquet-cassagniser ». Mais il faut cependant maintenir une forme de pression. Je publie sur mon blog un billet intitulé « *Pourquoi il faut rouvrir les commerces non essentiels* », dont la conclusion est « *Mercredi, si rien n'est décidé au niveau national, plusieurs commerces « non essentiels » de Nérac seront ouverts illégalement sur la base d'un arrêté municipal illégal. Tout cela sans le moindre trouble à l'ordre public. Je serai à leurs côtés.* »

Ce n'est bien évidemment pas Nérac seule qui pèse, mais le total des communes qui, chacune à leur façon bougent sur ce sujet.

Dimanche soir le Premier ministre annonce la fermeture des rayons « non-essentiels » des supermarchés. Cette décision tombe totalement à côté de la plaque. Après cette annonce j'envoie un message à la présidente du groupement des commerçants pour proposer une nouvelle réunion des commerçants le lundi soir à 18h00.

## ***Lundi 2 novembre***

Sophie Borderie envoie à son tour un courrier au Premier Ministre signé par les élus de la majorité départementale et les élus du groupe Dynamique

Citoyenne. Les élus de l'opposition du groupe l'Avenir ensemble ne souhaitent pas s'associer à ce texte pourtant très pondéré. Dommage.

Le lundi, je suis en classe. C'est mon jour d'enseignement devant ma classe de CM2. C'est le premier jour de port du masque pour les élèves de primaire. Même si l'impression est étrange, chacun a son masque et il s'agit vraiment d'un non sujet pour les élèves. Nous rendons hommage à Samuel Paty. Le débat est intéressant. Je fais un travail avec ma classe sur les valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité.

A 18h00 se tient la réunion avec les commerçants. Encore une fois le débat est digne, respectueux des avis des uns et des autres. Alors que la volonté de légalisme est évidente, nous nous dirigeons vers un abandon de la démarche entamée le vendredi. Patrice Dufau, 1<sup>er</sup> adjoint prend alors la parole pour dire qu'il trouverait dommage que cela se finisse aussi platement. Il souhaite une action symbolique pour terminer la démarche. Emerge alors l'idée d'une ouverture des commerces d'une heure, suivie d'un rassemblement bref pour exprimer l'inquiétude des commerçants. Unanimité sur le sujet. Nous évoquons les banderoles papier à apposer dans les vitrines. Je propose le slogan « Laissez-nous travailler ! ». Fin de la réunion.

Au rez-de-chaussée de la Mairie, trois gendarmes attendent la fin de la réunion pour faire remonter l'information. J'informe de mon côté la Préfète de ce qui a été décidé.

### ***Mardi 3 novembre***

Dès 9h00 je m'occupe de faire imprimer les banderoles. En voyant écrit le slogan « Laissez-nous travailler » je réalise qu'il s'agit d'une partie d'un vieux slogan de la Coordination rurale qui était « Foutez-nous la paix, laissez-nous travailler ». Je le garde tout de même !

Dans la nuit, j'ai pensé qu'il fallait aussi une banderole pour les commerces ouverts exprimant leur solidarité avec ceux fermés. Je fais donc imprimer des banderoles « Solidarité avec les commerces fermés ».

Vers 18h00 je signe mon arrêté municipal qui autorise l'ouverture des commerces dits « non-essentiels » le mercredi 4 novembre de 9h00 à 10h00 pour une action symbolique visant à exprimer l'incompréhension et la colère face à la situation qui leur est faite.

### ***Mercredi 4 novembre***

9h00. Les commerces concernés ouvrent. Avec plusieurs élus nous faisons le tour des boutiques ouvertes. Les affiches sont collées dans les vitrines : Corinne Tortelli a assuré la distribution. Tout est parfaitement calme.

10h00. Le rassemblement prévu se fait. Il dure une dizaine de minutes. La gendarmerie prend des photos. Des Néracais se sont joints à nous. Fin de l'opération.

### ***Jeudi 5 novembre***

La presse, présente la veille, produit deux très bons articles. Que ce soit La Dépêche ou Sud-ouest, les deux journalistes présents notent le calme de la démarche et la dignité des commerçants. Le titre de La Dépêche « Protestation de velours » illustre parfaitement le climat dans lequel s'est déroulée la matinée.

### ***Vendredi 6 novembre***

Le soir a lieu un conseil d'administration de l'association des Maires du 47, à la Mairie d'Agen. Une partie des élus sont présents dans la salle des Illustres, l'autre partie assiste à la réunion en visioconférence. Le second point à l'ordre du jour concerne ce débat autour de l'ouverture des commerces « non-essentiels » qui a agité les élus durant la semaine. Jean Dionis développe le même argumentaire que dans sa chronique : une approche strictement juridique. Il joint au propos, sur table, une liasse de documents illustrant la justesse de son approche juridique dont personne

ne doutait. Encore une fois sur cette affaire, je trouve qu'il tape à côté de la plaque. Nous savions tous que ces arrêtés étaient illégaux, mais ce n'était pas le sujet. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de démarche collective. Je lui réponds que compte tenu des délais cela aurait été difficile. Par ailleurs, le manque de consensus sur la démarche aurait fait que nous aurions ouvert à fond le robinet d'eau tiède pour produire un texte dont la longueur aurait très mal masqué le fait que nous n'étions pas d'accord entre nous, Maires du Lot-et-Garonne. Sur ce sujet-là, l'expression de Jean Dionis était bien celle de Jean Dionis Maire d'Agen plutôt que celle de Jean Dionis Président de l'association des Maires.

### ***Samedi 7 novembre***

Tous les samedis, Sud-Ouest publie une page intitulée « N'en jetez plus » composée d'une caricature toujours réussie de Charlie Delta et de brèves politiques souvent bien informées.

Ce samedi, c'est moi qui ai l'honneur de la caricature de Charlie Delta, qui me représente en épicer devant son tiroir-caisse, blouse grise, béret, stylo sur l'oreille, me frottant les mains en disant « Des sous, des voix, l'essentiel c'est que ça rapporte ! ». Sur la caisse enregistreuse, on lit un autocollant avec le message « Borderie 2021 » qui entoure un cœur.

Le message est clair : il décrit une action électoraliste (Borderie 2021) et plutôt poujadiste (la blouse grise et le béret).

C'était le risque de la démarche depuis le départ.

Aucun élu ne peut nier le fait que des considérations électoralistes peuvent guider leurs actions.

En l'occurrence ce n'était pas le cas.

Pourquoi ?

Parce-que je suis un Maire fraîchement réélu pour un 3<sup>ème</sup> mandat. La liste que j'ai eu le plaisir de conduire a fait le meilleur score, dès le 1<sup>er</sup> tour, des 180 villes de plus de 5000 habitants en Nouvelle-Aquitaine (hormis les villes

où il n'y avait qu'une liste évidemment). Je ne suis donc pas un élu en quête de légitimité.

Les élections départementales ? Elles n'auront vraisemblablement pas lieu en mars. Or la mémoire d'une action un peu dissonante est brève : quand les gens iront voter aux élections départementales, ils auront d'autres sujets en tête. Par ailleurs, même si on les a moins entendus que les soutiens, beaucoup m'ont reproché, en voulant faire ouvrir des commerces actuellement fermés, de contribuer potentiellement à une circulation plus importante du virus. Il n'est donc pas évident que j'avais un bénéfice quelconque à attendre d'une telle action dans un contexte anxiogène.

Mais si on faisait parfois grâce aux élus de considérer qu'ils peuvent aussi agir autrement que par simple intérêt électoral ?

Sur le sujet de fond, à savoir l'ouverture des commerces « non-essentiels », quel est le bilan ? Ils ne sont pas rouverts. Ils ne le seront vraisemblablement pas avant le 12 novembre. Mais les démarches réalisées dans les différents territoires, quelles que soient les formes prises, ont permis de porter ce sujet dans le débat national.

En attendant une réouverture souhaitable, et en complément des aides de l'Etat, les communes et communautés de communes vont s'organiser pour soutenir et accompagner les secteurs économiques qui pourront l'être. Là aussi nous souhaitons être au rendez-vous.